



COMMUNE DE MORRENS

**RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE
2023**



Présentation au Conseil communal le 17 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous conformant à l'art. 95bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2023.

1. Administration générale - Sandra Hulaas, Syndique

1.1. Généralités

Durant l'année 2023, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 43 reprises. Ces séances hebdomadaires ont lieu le mardi soir à 17h.

En plus de l'administration proprement dite liée à la préparation des séances hebdomadaires et à la mise en œuvre des décisions prises, les membres de la Municipalité ont consacré de nombreuses heures en séances pour des objets concernant le développement des infrastructures et la représentation de la commune dans divers organismes supra-communaux ou régionaux. Par rapport à l'année dernière, ces heures rémunérées par le biais de vacations ont légèrement augmenté et représentent en moyenne un peu plus 80 heures par semestre et par Municipal et environ 140 heures pour la Syndique.

Ce sont surtout les heures consacrées à l'élaboration de notre projet définitif de Pacom (Plan d'affectation communal) qui sont la cause de cette augmentation. Nous rappelons également la démission avec effet immédiat de M. Didier Beuchat début juillet qui nous a passablement affectés dans la mesure où nous avons dû nous répartir les dossiers qu'il traitait et fonctionner avec un collègue réduit à 4 personnes pendant plusieurs mois.

Fort heureusement, nous pouvons compter sur le renfort apporté par M. Emmanuel Lehnerr depuis le 7 novembre dernier, date à laquelle il a été assermenté comme nouveau Municipal.

En ce qui concerne la représentation de la commune dans les dicastères qui relèvent directement de la compétence de la Syndique, nous renvoyons à nos lignes dans nos deux précédents rapports qui font également mention des sites internet sur lesquels vous trouverez plus d'informations sur les organisations supra-communales dont nous faisons partie (Union des communes vaudoises, Lausanne Région, Association de Développement Région Gros-de-Vaud, Schéma Directeur du Nord Lausannois, Assemblée des Syndics du district).

Pour le SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois), il est à relever qu'une nouvelle convention a été signée à la suite du regroupement administratif intervenu avec le SDOL (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois) dans leurs locaux de Renens.

La clé de répartition des frais a été revue à la baisse pour les communes de la deuxième couronne dont nous faisons partie.

Malgré cet effet à première vue positif sur le plan financier, nous constatons que cette structure peine toujours à aborder des thématiques touchant les communes de la

deuxième couronne et à assurer une coordination efficace avec d'autres entités (Plan d'agglomération Lausanne-Morges, association de développement Région Gros-de-Vaud), en particulier en termes de mobilité et de transports publics.

1.2. Personnel

Notre personnel communal et nos auxiliaires vous ont été présentés dans le rapport d'activité 2021. Il n'y a pas eu de changement depuis le début de la législature.

1.3. Aménagement de nos bureaux au greffe municipal et bureautique

Pour donner suite aux recommandations cantonales en matière de protection des données et pour assurer une meilleure confidentialité à nos administrés, nous avons décidé de déménager le Contrôle des habitants dans les locaux de la Bourse communale et avons regroupé notre Greffe municipal avec la Bourse dans un seul bureau. Ces aménagements ont engendré des coûts de Frs. 5'370.- de modification des installations télématiques qui n'étaient pas prévus au budget.

Nous avons également fait l'acquisition d'une application de gestion de séance nommée « eSéances » qui permet notamment l'intégration des documents à traiter, leur consultation et validation à distance, la création de listes de tâches et leur suivi. Tout le personnel communal ainsi que le collège municipal ont été formés à ce logiciel en fin d'année dernière selon le rôle attribué à chacun.

1.5. Commémoration du tricentenaire de la mort du Major Davel

Pour rappel, votre Conseil nous avait accordé un crédit extrabudgétaire de Frs. 20'000.- à la suite de l'acceptation du préavis 04/2023 : <https://www.morrens.ch/wp-content/uploads/2023/06/PM-04-2023.pdf>.

Le bouclage des comptes avec un montant de Frs. 23'155.25 est un peu au-dessus de ce crédit dans la mesure où l'achat du vin de fête y est comptabilisé pour Frs. 4'700.- au lieu des Frs. 2'000.- prévus au budget. S'y ajoutent Frs. 400.- de défraiement pour les sociétés ayant participé à l'organisation (Blé-Pain et la Jeunesse de Morrens) et Frs. 500.- supplémentaires accordés à l'Amicale des pompiers afin de compenser leur découvert sur la vente des menus à Frs. 10.-.

1.6. Conseil communal

Au cours des 4 séances tenues en 2023, le Conseil communal a traité les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01/2023 « Demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente selon préavis 01/2018 ».
Résultat d'un vote à main levée : l'unanimité
- Préavis 02/2023 Néant
- Préavis 03/2023 « Adoption des comptes de l'exercice 2022 ».
Résultat d'un vote à main levée : l'unanimité

- Préavis 04/2023 « Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement de la commémoration du tricentenaire de la mort du Major Davel ».
Résultat d'un vote à main levée : 23 oui et 3 abstentions
- Préavis 05/2023 « Demande de crédit-cadre pour la mise aux normes et diverses réparations indispensables au Collège de la Marionnaz ».
Résultat d'un vote à main levée : 20 oui, 5 non et 2 abstentions
- Préavis 06/2023 « Arrêté d'imposition 2024 ».
Résultat d'un vote à main levée : l'unanimité moins 1 abstention
- Préavis 07/2023 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 ».
Résultat d'un vote à main levée : 24 oui, 1 non et 1 abstention
- Préavis 08/2023 « Budget pour l'année 2024 ».
Résultat d'un vote à main levée : 32 oui et 1 non

1.7. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Au 31 décembre 2023, le recensement de la population s'établit comme suit :

	Hommes	Femmes	Mineurs	Population
Total	447	442	255	1144

	Suisses	Etrangers	Population
Total	954	190	1144

Mutations

Les mutations suivantes ont été enregistrées en 2023 :

	2021	2022	2023
--	------	------	------

Arrivées	97	93	64
Départs	120	89	101
Naissances	5	16	9
Décès	5	7	5

1.8. Votations et élections

Voir tableau annexé C.

2. Finances - Sandra Hulaas, Syndique

Les comptes de l'année 2023, les commentaires ainsi que le préavis municipal annexés donnent tous les renseignements utiles quant à l'évolution financière de notre commune en 2023.

3. Bâtiments communaux

3.1. Locations (Salle Davel, salle des commissions du Château, couvert de l'Orme)

Les tarifs et le calendrier des locations sont désormais consultables sur notre site internet. Les photos avec descriptif des équipements ont pris un peu de retard mais suivront en fonction des travaux de rénovation et des équipements à prévoir dans les différents locaux.

3.2. Eglise - Lucien Laperrière, Municipal

La conciergerie et l'entretien extérieur de ce bâtiment ont été effectués par les employés communaux. M. Benoit Semoroz, mandaté comme marguillier par la Municipalité, travaille de manière adéquate à la préservation intérieure de ce bâtiment historique.

L'augmentation significative de la facture d'électricité découlant du décompte Romande Energie pour la période de mai 2021 à avril 2022 n'a pas pu être totalement identifiée.

Cependant, le décompte postérieur (de mai 2022 à avril 2023) présente un montant d'environ Fr. 600.- en notre faveur. Il semblerait donc que notre vigilance accrue pour le réglage du chauffage a porté ses fruits.

Le décompte final de 2023 nous parviendra en mai 2024 et la situation sera à nouveau analysée. Néanmoins, en novembre et décembre dernier, Mme la pasteur a relayé qu'il faisait assez froid dans la nef et les deux premiers rangs des fidèles. Il a été décidé d'augmenter quelque peu le chauffage pour y remédier, ce qui aura une influence sur les prochaines factures de Romandie Energie.

La convention qui règle les frais de fonctionnement des paroisses catholiques et protestantes, réunissant les villages de Cugy, Bretigny, Froideville et Morrens, donne entière satisfaction. La commune boursière pour la législature 2021-2026 est celle de Bretigny-sur-Morrens.

3.3. Château - Frédéric Staehli, Municipal

En termes d'aménagement (achat de mobilier et équipement), nous avons équipé la salle des commissions côté Talent pour en faire une salle de conférence d'une capacité d'environ 24 personnes. L'ensemble des murs et des plafonds du bâtiment du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage ont également été repeints (à l'exception des deux appartements et des bureaux de l'administration). Le Wifi a été installé dans tout le bâtiment (réseau public et réseau sécurisé du greffe), ce qui a nécessité certains travaux qui n'étaient pas prévus au budget.

Les surcoûts concernant ces deux derniers éléments liés aux comptes « entretien » du bâtiment vous ont été présentés pour approbation par le biais d'une demande de crédit complémentaire, préavis no 07/23, consultable sous : <https://www.morrens.ch/wp-content/uploads/2023/11/Preavis-07-2023.pdf>.

3.4. Dépendance du Château - Frédéric Staehli, Municipal

Les locaux du rez-de-chaussée de ce bâtiment sont utilisés pour l'entreposage du matériel et au service de la voirie. Au premier étage, une ancienne salle de classe est mise à disposition des sociétés locales.

3.5. Collège - Sandra Hulaas, Syndique

Le collège de la Marionnaz y compris la Marionnette (modulaires prévus à priori pendant 3 ans jusqu'en 2025) comprennent désormais 6 salles de classe répondant aux normes cantonales et une salle de dégagement. Un septième local est dédié aux activités créatrices textiles.

Quatre classes sont à l'heure actuelle équipées de tableaux d'Affichage Numériques Frontaux (ANF).

En termes de travaux d'entretien compris dans le préavis no 05/2023 (<https://www.morrens.ch/wp-content/uploads/2023/06/PM-05-2023.pdf>) ou dans l'entretien général du bâtiment, nous pouvons mentionner :

- le remplacement du chauffe-eau électrique par une PAC (pompe à chaleur air-eau) en janvier
- des réparations sur la terrasse du 1^{er} étage et dans la salle des maîtres à la suite d'une infiltration d'eau par suite de gel/dégel
- des travaux de peinture en extérieur
- des contrôles et des mises aux normes électriques y compris contrôle OIBT
- le paiement du PVC fourni pour la réfection des sols des salles de classe et de la salle des maîtres
- un acompte sur les honoraires du bureau d'aide au maître d'ouvrage mandaté pour la coordination et la supervision de tous les travaux.

Nous avons dû différer les travaux de pose des sols, le réaménagement de la salle des maîtres et le remplacement des luminaires par des Leds. Le budget 2024 a été adapté en conséquence.

3.6. Couvert de la place de l'Orme - Frédéric Staehli, Municipal

Cet espace est mis à disposition de la société de pétanque durant la belle saison ainsi que pour la réunion annuelle de l'Amicale des pompiers.

Le couvert est également loué à des tiers pour des manifestations privées.

Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés par le personnel communal en 2023.

3.7. Ferme communale - Sandra Hulaas, Syndique

La gérance Pro Logement a résilié le mandat de gérance à très court terme pour fin septembre 2023 à la suite du départ de la gestionnaire en charge de notre dossier.

Après un comparatif entre trois offres, nous avons choisi de confier la suite de la gestion de ce bâtiment à la régie Braun à Lausanne qui a pu reprendre le dossier au pied levé.

3.8. Salle Davel - Frédéric Staehli, Municipal

Comme nous vous l'avions exposé dans le cadre de notre demande de crédit complémentaire (<https://www.morrens.ch/wp-content/uploads/2023/11/Preavis-07-2023.pdf>), notre salle de gymnastique a été fermée à la dernière rentrée scolaire sur décision de la Direction des Écoles après une visite effectuée en juin par le SEPS (service cantonal de l'éducation physique et des sports). Elle posait différents problèmes de sécurité et des travaux de mise en conformité ont été exigés. Nos élèves ont donc été transportés sur d'autres sites pour la pratique de la gym scolaire, ce qui était déjà le cas auparavant pour des élèves de 5P et 6P. L'ASICE ne nous a par conséquent pas payé de location pour cette période.

3.9. Modulaires UAPE – Sandra Hulaas

Sur demande des parents, les employés communaux ont aménagé un espace vert autours des modulaires de l'UAPE en y installant une clôture en treillis. Ceci afin que les enfants puissent courir et jouer au ballon ou à d'autres jeux par temps sec.

4. Véhicules communaux - Frédéric Staehli, Municipal

Les différentes tâches confiées à nos employés communaux nécessitent un parc de véhicules polyvalent pour mener à bien leurs travaux. Nous étudions la possibilité de remplacer le Toyota Hylux qui présente des signes de fatigue mécanique.

Décembre 2023		
Toyota Hilux	Citroën Berlingo	Avant 760i
<i>Achat 25.2.2015</i>	<i>Achat 9.12.2016</i>	<i>Achat 20.08.2022</i>
60'000 km	41'800 km	385 heures

5. Cimetière - Frédéric Staehli, Municipal

Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés par le personnel communal en 2023.

6. Police des constructions - Frédéric Gex, Municipal

Durant l'année 2023, 32 dossiers ont été soumis à la Municipalité pour examen en vue d'une mise à l'enquête publique, d'une autorisation municipale ou d'une dispense d'autorisation pour l'installation de panneaux solaires.

Ces dossiers ont été transmis, soit au Service technique intercommunal pour étude et poursuite de la procédure auprès des Services de l'Etat, soit traités directement par la Municipalité.

Statistique des permis et autorisations délivrés

	2021	2022	2023
Permis de construire	14	19	11
Autorisations municipales	15	7	4
Installation de panneaux solaires	5	21	17

Durant cette année, plusieurs visites pour des permis d'habiter ont été effectuées afin de rattraper le retard des années précédentes.

Il est à noter qu'un chantier a dû être arrêté suite au non-respect de l'autorisation délivrée dans le permis de construire. Cet arrêt des travaux est en cours de jugement auprès du Tribunal cantonal.

7. Domaines - Frédéric Staehli, Municipal

Le remaniement parcellaire, suite à la renaturation du ruisseau, a été finalisé en 2020 et les contrats de baux à loyer agricoles ont été adaptés en fonction de la modification des surfaces exploitées. Au 31 décembre 2023, la commune attend toujours la finalisation des actes de cessions et d'échanges des parcelles par de Maître Mouquin à Echallens.

8. Parcs et promenades - Frédéric Staehli, Municipal

L'état sanitaire des arbres de la place de l'Orme doit être suivi de façon régulière afin de procéder aux coupes de sécurité nécessaires et d'éviter la propagation d'éventuels parasites.

La place de jeux située à côté du Collège a été agrémentée par deux nouvelles balançoires. Des travaux de sécurisation de la cabane ont été réalisés par nos employés communaux et une nouvelle place en copeaux a été aménagée.

9. Forêts communales - Frédéric Staehli, Municipal

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2023. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la commune car les travaux sont parfois organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent, les coupes

sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

9.1. Exploitation des bois

- Janvier - mars : abattage de sécurisation à la Route de Bretigny (113 m³- Entreprise Staehli).
- Mai à août : exploitation de bois bostryché (21 m³).
- Août : exploitation de bois bostryché (17 m³).
- Août - septembre : exploitation de bois bostryché (31 m³).
- Septembre - octobre : abattage de sécurisation proche du sentier du Petit Calibre et à la Route de Bretigny (197 m³).

Assortiments

Bois de service	201 m ³
<u>Bois énergie</u>	<u>178 m³</u>
Total exploitation	379 m³

Remarques

Le déficit sur l'ensemble des coupes est de CHF 22.- par m³ exploité. Il peut être en partie expliqué par un marché des bois bostrychés désastreux en 2023 et par des coupes à caractère sécuritaire qui demande une approche particulière.

La possibilité de 200 m³ issue du plan de gestion n'est absolument pas respectée mais ces coupes ont été validées par l'inspecteur des forêts comme « coupes forcées ».

9.2. Plantations

Aucune plantation nécessaire en 2023.

2.3 ha de plantation ont été entretenus par L'Entreprise Staehli afin de favoriser le développement des jeunes plants. 0.5 ha ont pu bénéficier de subvention.

9.3. Soins aux jeunes peuplements

Au total 3.7 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par le Centre de formation professionnelle (2.1 ha) et Staehli Service (1.6 ha). La totalité des surfaces a bénéficié de subvention couvrant 83% des coûts.

9.4. Chemins forestiers

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers.

L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

9.5. Biodiversité

Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

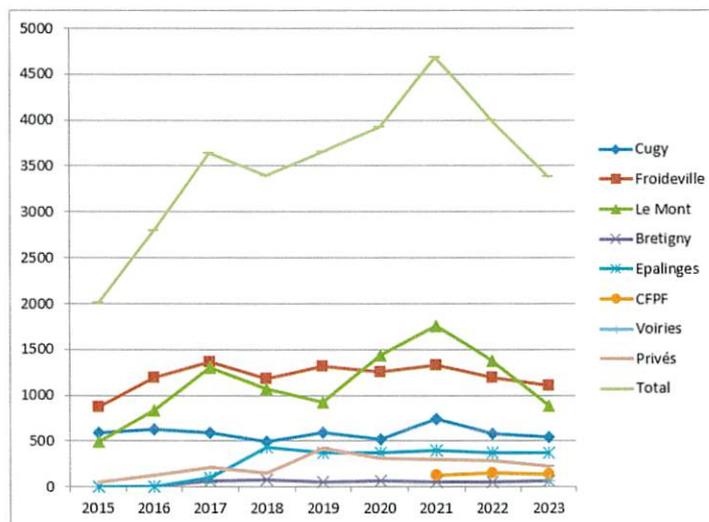
La zone du Ruisseau Morrens se porte bien. Les employés communaux ont entretenu le lit du cours d'eau contre l'envahissement de la végétation aquatique et ont procédé au dégagement des plants ligneux. Cette zone ne fait pas partie du budget forêt mais dans les collecteurs à ciel ouvert (compte 460).

9.6. Hangar à plaquette à Bretigny

Pour 2023, 3'381 m³ de plaquettes ont été vendus. L'année fut globalement assez chaude et les commandes ont été évidemment plus faibles.

Les volumes par consommateur en mètre cube sont les suivants : Bretigny 60, Cugy 540, Epalinges 367, Froideville 1'107, Le Mont-sur-Lausanne 886, Le Centre de formation 132, les privés 226 et les voiries 63.

Le dossier de préconsultation déposé à la DGTL pour l'agrandissement du hangar de 15 m a reçu l'aval de DGE-Biodiversité mais pas celui de l'inspecteur des forêts du 18^e arrdt. Des détails complémentaires ont été demandée et le comité du triage n'a hélas à ce jour pas donné suite.



9.7. Triage Mèbre-Talent

Les délégués du triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, se sont réunis à 3 reprises. Les comptes 2022 ont été validés lors de la première assemblée du 22 mars 2023, la nouvelle clé de répartition des coûts validée le 14 juin et le budget 2024 a été adopté lors de la troisième du 21 septembre.

Mme Russi notre nouvelle secrétaire (à env. 5%) et M Manuel Portela boursier à Froideville et qui assure la tenue de notre comptabilité ont bien pris leurs fonctions.

Le comité s'est réuni à au moins 10 reprises pour la gestion du triage. Les sujets ont été très divers portant notamment sur la relation du garde forestier avec l'inspecteur des forêts, la répartition des frais entre communes, la révision des statuts, la TVA et les comptes.

Communication du triage Mèbre-Talent

Les audiences et la visibilité du triage est bonne. Il n'y a pas eu de nouvelle vidéo en 2023 mais un gros projet est en cours sur les services écosystémiques de la forêt. Le triage espère même pouvoir sortir des chiffres commune par commune.

Toutes les vidéos et podcast sont accessibles sur le site actualisé au fil des saisons. Des sujets sont postés régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et depuis peu TikTok).

La communication du triage est active et visible sur ...

<https://www.mebre-talent.ch/>

<https://www.facebook.com/MebreTalent>

<https://www.instagram.com/nosforetsmebretalent/>

<https://www.tiktok.com/@mebretalent>

10. Affaires sociales - Lucien Laperrière, Municipal

En matière d'affaires sociales, la commune de Morrens fait partie des associations suivantes : **ARASPE** Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens (www.araspe.ch), **APROMAD** Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (www.apromad.ch), **SAF** Service d'aide à la famille (service de transports par des bénévoles pour les communes de Morrens, Bretigny, Cugy, Froideville et Le Mont-sur-Lausanne).

Concernant ces associations, nous renvoyons à nos lignes dans nos deux précédents rapports ainsi qu'aux sites internet sur lesquels vous trouverez toutes les informations.

11. Eclairage public - Frédéric Gex, Municipal

Hormis un candélabre qui a dû être changé suite à des problèmes climatiques, aucuns travaux n'ont été entrepris. Le monitoring de notre consommation reste actif.

12. Routes et places - Frédéric Gex, Municipal

Dans l'attente des futurs travaux de la route de Cugy, seules des petites réparations des nids de poule ont été réalisées par nos employés communaux.

13. Transports - Frédéric Gex, Municipal

Réseau régional

La ligne TL 54 a vu sa fréquentation augmenter pour passer de 370'000 à 426'000 voyageurs. Elle est très bien perçue par le canton grâce à son rattachement à la gare de Renens et sa future extension jusqu'à Epalinges.

14. Ecoles – Organes exécutifs et législatifs - Sandra Hulaas

Vous trouverez un rapport très complet concernant la gestion de l'ASICE (association scolaire intercommunale de Cugy et environs) sous :

<https://www.asice.ch/structures/ci/preavis>.

Nous nous bornerons ici à rappeler quelques principes généraux et les éléments principaux qui ont jalonné l'année 2023.

14.1. Comité de Direction

Le comité de Direction de l'ASICE est composé de 4 Municipaux/Syndic.que représentant les 4 communes membres de l'association. A la suite de la démission de M. Didier Beuchat, la Syndique a repris cette fonction en tant qu'auditrice depuis mi-2023, puis comme membre à part entière dès son assermentation par le Conseil intercommunal le 26 septembre 2023.

Le nombre de tâches dévolues par le canton aux communes en matière scolaire et parascolaire est en constante augmentation de même que les heures supplémentaires accumulées par le secrétariat du Codir et les vacations de ses membres.

C'est la raison pour laquelle un Directeur et Responsable financier en la personne de M. Bertrand Fahrni a été engagé au 1^{er} mai 2023. Ce nouveau poste est prévu pour constituer un appui précieux et efficace aux membres du Codir et doit permettre une meilleure gestion et coordination des tâches et des employés de l'association dont l'effectif se monte à plus de 40 personnes pour environ 10 ETP.

14.2. Conseil intercommunal

Cinq préavis ont été présentés au Conseil intercommunal, tous ont été acceptés :

- Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de La Combe à Cugy
- Rapport sur la gestion et les comptes 2022
- Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 272'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy
- Budgets scolaires et parascolaires.

14.3. Finances

L'année 2023 se termine par un excédent de charge de l'ASICE CHF 5'407'477.-, soit CHF 129'041.- inférieurs au budget 2023 (-2.3%). Les charges sont plus basses de CHF 142'063.- et les produits inférieurs de CHF 13'022.- aux montants budgétés.

CHARGES 2023	Comptes	Budget	Solde	% dépensé
Scolaire	5 361 434	5 455 118	93 684	98.3%
Parascolaire	491 021	539 400	48 379	91.0%

TOTAL	5 852 455	5 994 518	142 063	97.6%
PRODUITS 2023	Comptes	Budget	Solde	% encaissé
Scolaire	322 462	343 000	20 538	94.0%
Parascolaire	122 516	115 000	-7 516	106.5%
TOTAL	444 978	458 000	13 022	97.2%
RESULTAT 2023	Comptes	Budget	Solde	%
Scolaire	5 038 972	5 112 118	73 146	98.6%
Parascolaire	368 505	424 400	55 895	86.8%
TOTAL	5 407 477	5 536 518	129 041	97.7%

Répartition du coût de l'ASICE entre les communes

	Scolaire (1P-11S)		Parascolaire (7P-11S)		Total
	Elèves	Charge	Elèves	Charge	
Bretigny	121	605 477	58	45 379	650 856
Cugy	354	1 771 397	186	145 524	1 916 921
Froideville	375	1 876 479	175	136 918	2 013 397
Morrens	157	785 619	52	40 684	826 303
Total	1 007	5 038 972	471	368 505	5 407 477

Coût par élève

Le coût par élève pour la partie scolaire est de CHF 5'004.-, soit une augmentation de CHF 408.- par rapport aux comptes 2022. Cette progression s'explique par la baisse du nombre d'élèves entre les prévisions budgétaires de juin 2022 et la réalité d'octobre 2023, les charges ayant par ailleurs baissé par rapport au budget 2023.

Scolaire	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges	4 784 567	5 112 118	5 038 972
Nombre d'élèves	1041	1061	1007
Coût/élève	4 596	4 818	5 004

Pour la partie parascolaire, le coût de l'élève diminue légèrement à CHF 782.- (arrondi). La baisse du nombre d'élèves est compensée par une réduction des coûts proportionnellement plus importante.

Parascolaire	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges	371 797	424 400	368 505
Nombre d'élèves	516	523	471
Coût/élève	721	811	782

Comme déjà mentionné dans le cadre du budget 2024, la structure des coûts est peu flexible et difficilement compressible si la baisse du nombre d'élèves n'est pas significative. Elle n'est que de 4% entre le budget et les comptes (sur le total des élèves fréquentant l'EPS).

14.4. Effectifs de l'établissement scolaire

Globalement, on constate une baisse de 3.6% du nombre total d'élèves par rapport à 2022 (-38 élèves), confirmant la tendance baissière de ces dernières années. Pour la commune de Morrens toutefois, la situation est un peu différente, dans la mesure où les dernières constructions de villas/appartements ont amené de nombreuses familles dans la commune et que nous constatons un pic de jeunes enfants (1P-4P), raison pour laquelle les classes en modulaires ont été mises en place.

14.5. Enclassement des élèves

Comme en 2022, le principe de répartition des élèves est resté celui d'un enclassement privilégié des élèves dans leur commune de domicile en priorité pour les 1-4P, ce dans le respect des contraintes pédagogiques. S'y ajoutent évidemment des contraintes budgétaires en termes d'effectifs minimums pour constituer une classe.

Ainsi, pour Morrens, ce sont 85% des élèves de 1P-4P qui sont scolarisés sur leur lieu de domicile.

14.6. Transports scolaires

Comme les années précédentes, le Comité de direction de l'ASICE a une nouvelle fois confié la planification, l'organisation et le suivi des transports scolaires à une entreprise spécialisée. Élaborée en étroite collaboration avec l'établissement scolaire, l'offre en transport s'est basée sur le principe de mise à disposition de transports scolaires dédiés aux élèves 1-6P et de l'utilisation des transports publics dès la 7P, exception faite des élèves domiciliés dans des lieux trop excentrés (La Vignettaz, Saugealles, Chalet-à-Marin et Montheron notamment). Pour assurer ces déplacements, 4 véhicules de 31+2 places ont été mis à disposition par le transporteur mandaté par l'ASICE.

Le contrat liant l'ASICE avec son transporteur arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024, le Comité de direction a lancé la recherche d'un prestataire de transport via un appel d'offres selon les marchés publics (procédure ouverte) déposé le 6 novembre 2023.

14.7. Accueil parascolaire

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de La Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours.

L'après-midi, le Centre d'animation « le Repère du Haut-Talent » à Cugy ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

15. Urbanisme

15.1. Plan d'affectation communal (Pacom) - Sandra Hulaas, Syndique

Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier pendant l'année écoulée. L'enquête complémentaire nécessitée par l'amendement accepté par le Conseil communal en juin 2022 concernant la zone réservée a eu lieu. Il n'y a pas eu d'opposition. Le dossier modifié est ensuite parti pour un deuxième examen préalable auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Ce service l'a par la suite accepté tel que présenté en date du 9 janvier 2024.

En parallèle, nous avons finalisé le projet du nouveau plan de zones et du nouveau règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions. Ces documents sont également partis pour examen préalable auprès du Canton et nous nous attendons à un retour de leur part au printemps 2024.

16. Service Défense Incendie et Secours (SDIS Haut-Talent) - Lucien Laperrière, Municipal

16.1. Structures

Les communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Montheron (Lausanne) et Morrens font partie de cette association intercommunale.

Le SDIS est composé de la structure suivante :

- Etat-major régional, 7 membres, dirigé par le Major Julian Stewart
- Conseil intercommunal formé de membres désignés par commune (2 délégués, 2 suppléants)
- Comité directeur (CODIR), 5 membres. Nous déplorons le décès subi en septembre de notre président, M. Gérald Chambon, vice-syndic de Cugy, qui a de grands mérites dans l'organisation générale du SDIS.
- Commission de gestion et finances, 5 membres

16.2. Effectif du SDIS Haut-Talent

Le SDIS du Haut-Talent reste stable et compte dans ses rangs 44 sapeurs-pompiers. Lors du recrutement cantonal de novembre, trois candidats se sont présentés qui ont tous été retenus et commenceront leur instruction en 2024. A relevé l'intégration de Mme Lou Delporte, domiciliée dans notre commune.

16.3. Interventions effectuées

Il y a eu 52 interventions du SDIS en 2023 (38 en 2022) qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud. Il faut mentionner particulièrement l'immense incendie d'une ferme à Bottens, le 21.12.2023 qui a coûté la vie à une personne ainsi que tué plusieurs centaines de bœufs. Cette intervention sur plusieurs jours 24h sur 24 a fait exploser les heures de présences des sapeurs-pompiers.

La variété des engagements est mentionnée ci-dessous en pourcentage :

- Feu	27%
- Élément naturel	25%
- Technique	17%
- Assistance	11%
- Pollution	6%
- Divers	14%

Morrens a connu 11 interventions qui comportent 5 éléments naturels, 3 techniques, 2 feux et 1 pollution.

16.4. Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Suite à la création d'une telle section en 2021, les exercices de cette troupe juvénile, âgée de 8 à 15 ans, ont lieu régulièrement une fois par mois les samedis matin, hormis en juillet. Leur encadrement est garanti par deux moniteurs et cinq assistants.

16.5. Sapeurs-pompiers promus ou honorés

Sur une quinzaine de personnes citées, notons Stéphane Perillard, un de nos employés communaux, qui a obtenu son galon d'appointé-chef ainsi que Sébastien Cherpit, notre vice-président du Conseil, caporal au SDIS, félicité pour ses 20 ans d'ancienneté.

16.6. Rapport d'activités 2023

Le fascicule du SDIS Haut-Talent est à disposition des conseillers communaux à l'administration communale ou sous <https://sdis-talent.ch>,

17. Protection civile - Lucien Laperrière

17.1. Structures

Morrens est rattaché à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du Gros-de-Vaud dont les locaux sont situés à Echallens. Ce bataillon est articulé en un Etat-Major et 2 compagnies comprenant un total de 292 astreints. Son commandant est le Lt-col Sébastien Rüegg. Le CODIR a perdu son président en la personne de M. Gérald Chambon, décédé comme mentionné sous chiffre 16.1. Il avait également marqué son passage parmi les castors du Gros-de-Vaud et y laisse un vide immense.

17.2. Diminution des effectifs / Projet cantonal TETRIS

L'année 2023 a de nouveau été une année de transition pour notre ORPC et le Canton avec la poursuite de l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la Protection civile (LPPCi) qui entraîne une baisse importante de ses effectifs dans tout le pays. Au niveau cantonal, ce sont près de 1'400 astreints qui ont été libérés à fin 2023.

Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne sous la réforme dénommée TETRIS. En clair, la PCi ne peut plus être alimentée en effectifs suffisants et il faut envisager un contingent réglementaire réel de l'ordre de 2'000 à 2'500 astreints, capables de fournir des prestations à l'horizon 2030. Le modèle d'organisation actuel comporte 6'500 hommes, répartis dans 10 organisations régionales. Avec la baisse des effectifs présente et projetée, la capacité à fournir du personnel qualifié dans la durée en cas d'événement majeur n'est plus garantie.

Dès lors, deux variantes sont étudiées :

La variante ORPC propose de maintenir les structures intercommunales et les principes de fonctionnements actuels, mais en diminuant le nombre d'organisations régionales, passant de 10 à 4.

La variante LCU (Ligne de commandement unique) propose d'unifier les différentes organisations régionales en une seule entité cantonale, disposant d'une nouvelle gouvernance et structure unifiées. L'analyse des options faites par le Canton donne l'avantage à la variante LCU.

En juin 2023, les CODIR ORPC ont présenté une nouvelle variante dite « synergies renforcées » visant à réduire le nombre de bataillons tout en conservant les 10 régions CODIR ORPC. Cela signifierait selon le Canton qu'une ORPC serait dotée de structures de base mais sans garantie de disposer d'un effectif de milice suffisant pour assurer les prestations attendues dans chaque région en cas d'événement important.

S'agissant des prochaines étapes, un groupe de travail a été mis en place par le Canton. Les questions financières et de ressources humaines y seront notamment abordées. Le Conseil d'Etat sera nanti des résultats au deuxième trimestre de 2024.

17.3. Services effectués

Malgré cette baisse drastique des effectifs, l'entier des missions ont été accomplies en 2023. Il convient d'énumérer particulièrement deux événements :

L'important engagement dans l'opération INOPTIA pour l'implantation de points de rencontre d'urgence (PRU) dans le cadre de la crainte de pénurie d'énergie générale. Les collaborations avec la préfecture ainsi qu'avec les communes de notre district se sont multipliées durant des mois notamment dans la formation à l'utilisation des radios polycom et VHF ainsi qu'au fonctionnement des PRU. Il s'en est suivi la visite de l'entier de ces structures préparées avec dans un deuxième temps la distribution du matériel et documentation nécessaires à la tenue d'un PRU.

Le gigantesque feu de ferme de Bottens (voir chiffre 16.3) a nécessité également l'intervention de l'ORPC du Gros-de-Vaud pour garantir du ravitaillement chaud pour la soixantaine de pompiers et autres partenaires sur places ainsi que d'installer de l'éclairage pour la zone sinistrée. La suite durant les prochains jours verra les missions se multiplier et se diversifier comme régler la circulation et boucler des zones.

Morrens n'a pas sollicité l'ORPC durant l'année 2023

17.4. Rapport d'activités 2023

Le fascicule de la Protection civile du Gros-de-Vaud est à disposition des conseillers communaux à l'administration communale ou sous www.pci-gvd.ch.

18. Police - Lucien Laperrière

18.1. Interventions de la Gendarmerie à Morrens

En 2023, la Gendarmerie a effectué exactement 100 interventions dans notre commune (soit 9 de plus qu'en 2022), dont nous relevons une cinquantaine qui sont les suivantes :

- 11 animaux
- 9 litiges
- 8 accidents de circulation, dégâts matériels
- 7 cybercriminalités
- 4 individus suspects
- 4 véhicules suspects
- 3 infractions circulation LCR (Loi sur la circulation routière)
- 3 accidents de circulation avec animal
- 3 vols par effraction
- 1 coup de feu

En raison de la sécurité des données, la force publique n'a pas le droit d'ajouter des détails aux informations fournies ci-dessus.

18.2. Poste mobile Gendarmerie

Ce service mis en place en 2017 consiste en un poste mobile composé de deux agents qui se déplacent avec leur bus durant quelques heures au centre d'une petite localité, afin de renforcer la sécurité publique sur place.

Ces policiers, qui sont directement à l'écoute des doléances des habitants, peuvent enregistrer des plaintes et également effectuer des patrouilles à pied ou à vélo.

Morrens a reçu la visite du poste mobile à quatre reprises en 2023. Vu les stationnements illicites à répétition de voitures sur le trottoir jouxtant la boulangerie-pâtisserie « La p'tite pause », une patrouille du poste mobile a été sollicitées à deux reprises pour amender les contrevenant durant le mois de mai. Ces deux interventions sont à considérer comme exceptionnelles « à bien plaisir » car elles ne rentrent pas dans les attributs de cette brigade.

18.3. Contrôle du stationnement

En 2018, vu la nécessité de mieux régler le problème de parcage dans notre commune, la somme de Fr. 9'000.- avait été budgétée à cet effet. Précisons que ce montant n'était pas destiné à être amorti par des amendes en conséquence. Le but recherché étant de faire respecter un minimum d'ordre en la matière ainsi qu'à décharger le municipal de cette tâche peu compatible avec sa fonction.

Suite à un accord trouvé avec la Municipalité de Cugy durant la même année, un assistant de sécurité publique (ASP) s'occupe dès lors de cette tâche. Son travail a rapporté Fr. 2'050.- à la commune en 2023 pour un budget de Fr. 3'000.- consacré aux amendes. La majorité des infractions concerne toujours l'oubli de placer le disque (art. 202.1).

18.4. Commission de police

Au montant précité de Fr. 2'050.- il faut ajouter Fr. 1'450.- de contraventions suite aux ordonnances pénales envoyées à des mineurs de plus de 15 ans ainsi qu'à un jeune adulte. Les faits se sont passés lors du bal de jeunesse au mois de mai. La Gendarmerie avait dû intervenir et un rapport de dénonciation à l'encontre de tous ces jeunes a été adressé quelques semaines après à la Municipalité, seule compétente pour traiter ce genre d'infraction sur territoire communal. La Commission de police a siégé à deux reprises en août et septembre pour l'audition de deux des 9 jeunes incriminés. Ils avaient fait opposition à leur ordonnance pénale. Le premier s'est présenté avec son avocat et a retiré son opposition quelques jours après en payant également son amende. Quant au second, venu avec son père, il a confirmé son opposition. Le dossier a dès lors été transmis au Ministère public central pour prise de décision par le Tribunal des mineurs d'ici mars ou avril 2024.

19. Déchets ménagers et déchetterie - Lucien Laperrière, Municipal

19.1. Collecte en porte à porte des ordures ménagères

En septembre 2019, Henry Transports SA, de Vufflens-la-Ville, a repris ces deux ramassages sous l'enseigne de la firme Delacuisine Service Voirie SA à Cheseaux-sur-Lausanne. Début 2023, ces deux sociétés ont été entièrement associées sous le sigle « Henry & Delacuisine Service Voirie SA » avec siège à Crissier et adresse à Vufflens-la-Ville.

Les volumes sont d'env. 120 t d'ordures ménagères par année (sacs poubelle au porte à porte). La collecte des sacs s'effectue le mercredi entre 9h et 13h env. Les services de Delacuisine SA donnent entière satisfaction.

19.2. Déchetterie de Cugy

Nos habitants se rendent depuis le début de 2021 à la déchetterie de Cugy pour y amener leurs déchets encombrants et autres en présentant une carte d'accès à la barrière d'entrée du site. Les utilisateurs morrennais sont entièrement satisfaits des lieux dédiés à la

récupération des nombreux et différents déchets qu'ils peuvent y amener ainsi que des services fournis par le personnel.

Les chiffres concernant les coûts de 2023 facturés par Cugy pour notre participation à la déchetterie de Pra-Faucon s'élèvent à Fr. 88'000.-.

La directive cantonale se rapportant au financement de la gestion des déchets a été modifiée en 2022. Dès lors, il n'y a plus de distinction entre déchets soumis à la taxe et ceux financés par l'impôt. En effet, elle définit que tous les déchets produits par les ménages constituent des déchets urbains, quelle que soit leur nature, le critère retenu étant celui de leur origine.

Tous les renseignements sont à disposition sur le site internet de notre commune ou au greffe concernant les heures d'ouverture, les différentes procédures à suivre pour l'évacuation de volumes inhabituels, des encombrants et déchets végétaux amenés par les particuliers, concierges, paysagistes, entreprises et personnes à mobilité réduite.

20. Distribution d'eau potable, évacuation et traitement des eaux

20.1. Distribution d'eau potable – Frédéric Gex

Les travaux avec le SEL ont été repris au départ de Monsieur Beuchat. La convention pour la reprise de notre réseau d'eau a été étudiée en vue de l'établissement d'un préavis qui sera soumis au Conseil Communal en 2024. La date de transfert a été déplacée au 1^{er} janvier 2026.

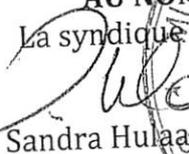
20.2. Collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) – Frédéric Staehli

Lors de fortes pluies du mois de novembre, la propriété de Monsieur Donzallaz s'est vue inondée par le reflux du collecteur du Vieux-Moulin qui était bouché. Des travaux ont dû être entrepris en urgence pour régulariser la situation. L'entreprise Barbey a créé plusieurs fouilles pour libérer le passage de l'eau en attendant son remplacement.

20.3. Epuration : STEP Mèbre, STEP Talent et Régionalisation.

Nos employés font au mieux pour entretenir nos vieilles STEP. Nous sommes conseillés par des professionnels pour définir les meilleurs usages et les produits chimiques les plus adaptés. Nous espérons ne pas devoir trop investir pour garder les STEP en fonction jusqu'à la mise en service de la STEP intercommunale d'Echallens.

Adopté par la Municipalité dans de sa séance du 16 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique  La secrétaire 
Sandra Hulaas Valérie Zumbrunnen Villars



C.C. du 17 juin 2024

Réf. : F. Gex

Morrens, le 17 avril 2024